



FICHE DE POSTE

Enseignant coordonnateur d'unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS)

ULIS collège

<p><u>Poste</u></p>	<p>→ Enseignant coordonnateur d'unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) → Poste ouvert aux enseignants spécialisés du premier ou du second degré, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou d'un certificat équivalent.</p> <p>L'enseignant coordonnateur ULIS exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (IEN-ASH). Il assure ses missions au sein d'un collège, sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN-ASH.</p>
<p><u>Missions</u></p>	<p>L'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :</p> <p>- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS :</p> <p>Le coordonnateur de l'ULIS est un spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves en situation de handicap et de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap. Son expertise lui permet d'analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves. Sa première mission est, dans le cadre horaire afférent à son statut, une mission d'enseignement visant à proposer aux élèves en situation de handicap, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap. Son expertise lui permet d'analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves, aux fins de proposer l'enseignement le mieux adapté. Tous les élèves de l'ULIS reçoivent un enseignement adapté de la part du coordonnateur, pas nécessairement au même moment, que cet enseignement ait lieu en situation de regroupement ou dans la classe de référence.</p> <p>- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs :</p> <p>Le coordonnateur organise le travail des élèves en situation de handicap dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS, en</p>

	<p>lien avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) et les partenaires de soins. Le projet d'école ou d'établissement prend en compte et favorise le fonctionnement inclusif de l'ULIS. Le coordonnateur élabore le projet pédagogique de l'ULIS en formalisant les actions concrètes et les adaptations des contenus d'apprentissage qu'il souhaite mettre en place. Le coordonnateur planifie les interventions du personnel AESH-collectif.</p> <p>Membre à part entière de l'établissement, il fait partie de l'équipe pédagogique et participe à l'équipe de suivi de la scolarisation des élèves dont il a la charge.</p> <p>- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource : S'il n'a pas prioritairement vocation à apporter un soutien professionnel aux enseignants non spécialisés, il est cependant, dans l'établissement, une personne ressource indispensable, en particulier pour les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves bénéficiant de l'ULIS, afin de les aider à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires.</p>
<p><u>Compétences et qualités requises</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap. - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant les établissements spécialisés du médicosocial et du sanitaire. - Analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'ULIS ainsi que dans chaque projet individuel dans le cadre d'une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage. - Être capable d'impulser des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation. - Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluricatégorielle. - Mobiliser des qualités relationnelles et le sens de la communication.
<p><u>Personne à contacter</u></p>	<p>Sandra DUCES, IEN ASH, Service départemental de l'École inclusive du Gers sdei32@ac-toulouse.fr ou 05 67 76 51 58</p>